

## **Propos du maire, séance mensuelle du 7 février 2023**

**D'abord quelques éléments d'informations, de clarifications et de mises au points:**

**Je fais d'abord référence à la première séance publique du 17 janvier 2023. J'ai voulu être bon joueur comme maire et président d'assemblée pendant la première partie de la période de questions en laissant quelques personnes s'exprimer, particulièrement à l'égard des incidents de glace du centre sportif pendant la période des fêtes. Je veux bien comprendre les frustrations de quelques bénévoles et d'utilisateurs, mais il n'y avait pas lieu de porter un procès d'intention contre les membres du conseil et la directrice générale. Ce qui a été fait et comme quoi le conseil municipal ne prend pas ses responsabilités et ne fait rien et qu'eux ont des propositions et des plans d'actions. Je voudrais rappeler à ces intervenants que votre conseil municipal est au fait de toutes les anomalies et conséquemment des améliorations potentielles, qu'il y a eu maintes discussions sur le sujet et que nous sommes en mode solutions. Je précise aussi que le conseil ne prendra pas la responsabilité d'engager plusieurs millions sur le dos des contribuables à court et moyen terme sans aide gouvernementale et sans évaluer les meilleures solutions.**

**Quant aux propos d'une intervenante qui est venu me demander quand finissait mon mandat. Je considère que cette intervention était inappropriée, irrespectueuse, insolente et un manque de respect total envers les autorités municipales et particulièrement le maire de Sayabec. J'inviterais d'ailleurs cette dame à s'excuser publiquement. Je rappelle à ces gens qui semblent avoir hâte que notre mandat se termine, que vous avez le droit d'avoir des prétentions et des intentions de vous présenter maire ou conseillers municipaux. Je vous invite avant de vous lancer, de bien réfléchir sur vos véritables motivations. De prendre le temps de vous informer des implications et des disponibilités obligatoires pour bien assumer vos devoirs et responsabilités dans le rôle que vous souhaitez exercer pour votre population. Vous devrez aussi bien saisir qu'une municipalité avec l'argent des contribuables ne**

**se gère pas comme on gère nos situations personnelles et d'affaires. Il vous faudra évaluer la possibilité de quitter votre emploi temps plein bien rémunéré, pour une rémunération à temps partiel mais avec une implication à temps plein. Encore faudra t'il vous faire élire par la population!**

**Enfin quand au merci réclamé avec insistance par cette même dame, je pense que nous sommes assez respectueux et responsables pour le faire! Ce qui a été fait d'ailleurs!**

**Je rappelle aux gens qui veulent intervenir lors de la période de questions, que c'est une période de questions et non une période de traitement de frustrations et de plaintes, car ce type d'interventions doivent se faire par lettre ou courriels au bureau municipal et peuvent être adressés au maire.**

**Enfin je vous informe que nous sommes en réflexion sur un règlement concernant la période de questions. En attendant et dès ce soir, la période de questions sera d'une durée maximale de 15 minutes et ne devra porter sur des questions d'ordre publiques et générales. Les gens devront d'abord s'identifier en adressant toutes les questions au maire, président d'assemblée, qui dirigera ces dernières à qui de droit. Le droit de réplique est accordé par le président d'assemblée. Pour la question principale et la sous-question, vous aurez un droit de parole de 3 minutes maximum. Si l'intervention est considérée tendancieuse, inappropriée et irrespectueuse, le micro sera coupé et la personne ne pourra exercer son droit de parole. Je vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration. Je suis tout à fait à l'aise avec la démocratie, mais elle doit s'exercer dans le respect.**

**Vendredi soir dernier, 3 février, nous avons vécu une rupture d'approvisionnement biomasse qui à nécessité des interventions d'urgence. Je tiens à remercier tous les intervenants internes et externes qui ont permis de remettre en opération le service biomasse avant 23:00. Encore merci!**

**Rencontre visio avec Action Progex comme contracteur principal dans l'implantation de l'eau potable souterraine en lien avec les deux fuites d'eau, route 132 est et Sayabec/Sainte-Paule. Nous**

**avons leur parole sur le fait qu'ils doivent négocier avec le fournisseur concernant le produit défectueux qui a causé les problématiques particulières et les coûts extrêmes liées à ces opérations, mais pour le moment nous avons pas la certitude de l'application de la garantie 5 ans sur les travaux.**

**Le 18 janvier votre maire à fait une entrevue avec la TVC de la Matapédia sur le budget 2023 et plus. Je vous invite à visionner cette entrevue qui canalise un ensemble d'informations pertinentes, tout en concluant sur ma vision du futur. Un simple clic sur Youtube, TVC Matapédia, budget Sayabec 2023 et vous y êtes.**

**Dans la même période, j'ai réalisé une entrevue à FLO 96.5 mieux connu sous le nom de CKMN 96.5 Rimouski. Le sujet traité était les opérations dignités et particulièrement Opération dignité 1, dont je suis plus que probable, le seul survivant ayant été le premier et dernier secrétaire d'opération dignité 1 à l'âge de 21 ans.**

**De plus je ne reprendrai pas les propos du maire de la séance du 17 janvier, mais je vous invite à visiter le Web de la municipalité, onglet procès-verbal du 17 janvier 2023. Dans ces propos je fais un rappel des principales réalisations 2022 et je vous fais part des projets et enjeux 2023. Je verrai éventuellement si j'opterai pour de courtes vidéos!**

**Nous avons eu une rencontre de coordination et de planification avec le service de génie de la MRC, particulièrement concernant la réfection de la partie ouest du Boulevard Joubert ouest que nous devons réaliser en début d'été 2023.**

**Nous poursuivons avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton notre procédure d'embauche pour un directeur des travaux publics. Nous avançons bien dans le processus!**

**Votre maire à eu deux rencontres avec le comité de sécurité alimentaire, en regard avec les difficultés de certains citoyens de bien se nourrir, mais tout ça en lien avec d'autres problématiques**

**beaucoup plus profondes et inquiétantes. La réflexion se poursuit avec des intervenants professionnels du milieu**

**Nous poursuivons hebdomadairement nos rencontres de gestion qui permettent de faire le point, faire le suivi des dossiers et d'établir les priorités.**

**Un rappel concernant l'obligation que vous avez d'enregistrer vos animaux de compagnie, particulièrement vos chiens et vous êtes passible d'une amende si vous ne le faites pas. L'enregistrement des chats n'est pas obligatoire pour le moment, mais fortement recommandé. Sachez que ce coût est de 10. 00 \$ à vie de votre animal.**

**Pour toutes demandes de permis d'interventions, de rénovations et de constructions, je rappelle aux intéressés que vous devez vous adresser à l'inspecteur municipal par un simple appel téléphonique au bureau municipal ou par courriel.**

**Concernant les matières résiduelles, J'invite nos citoyens, à se conformer aux exigences du contenu dans les contenants afin d'éviter la contamination, mais en respectant aussi les règles établies.**

**Enfin soyons une collectivité fière, progressive et dynamique!  
Impliquons nous comme partenaires de notre devenir et poursuivons notre fierté qu'à Sayabec il fait bon vivre, grandir et investir!**

**Marcel Belzile, maire de Sayabec**